



Compte Rendu du CA de l'UL du 11/06/2013 par les BIATSS de l'UNSA

Sommaire

1. Informations du Président.....	2
2. Projet de CR du CA du 7 mai 2013-06-11.....	2
<u>Ressources Humaines</u>	
8. règlement de gestion du temps de travail des BIATSS.....	2
9. Référentiel d'activité des Enseignants-Chercheurs	4
10. Action sociale : harmonisation des prestations d'action sociale	5
10bis. Règlement Intérieur du comité d'aide exceptionnelle.....	5
<u>Affaires financières</u>	
4. Compte financier 2012	5
5. Régularisation d'une ouverture de crédit en faveur du Centre de formation des Apprentis	8
<u>Politique d'établissement</u>	
3. Dossier ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education)	8
<u>Vie institutionnelle</u>	
6. Modification du Règlement Intérieur de l'UL.....	10
7. Règlement Intérieur du CT (information).....	11
<u>Recherche et valorisation</u>	
11. Accord-cadre de partenariat entre l'UL et le BRGM	12
<u>Etude et Insertion Professionnelle</u>	
12. Droits d'inscription MEDIAL	12
13. Création du Diplôme d'Université « Expert en gestion des parcours et compétences »	12
<u>Patrimoine Immobilier</u>	
14. Mandat au Président pour la signature d'une convention de souscription relative au contrat de partenariat de l'opération MIM.	12
<u>International</u>	
15. Information sur l'Université de la Grande Région	12
Questions diverses	13



Le CA débute à 9h20.

1. Informations du Président

Président : Nous accueillons B. DUPONT nouveau Directeur Général du CHU, qui remplace P. VIGOUROUX.

La convention multi-organismes (CNRS, INRIA, INSERM, CHU, INRA, UL) a été signée. Elle définit un certain nombre de thématiques de recherche prioritaires. Le MESR a souligné l'importance de cette convention.

Le contrat de site UL a été signé (en même temps que celui de Strasbourg et Avignon). Le Président remercie l'ensemble des collègues qui ont rendu le document possible. En annexe du document, se trouve la nouvelle offre de formation. Le contrat contient aussi tout ce qui concerne les laboratoires et leur restructuration (passage de 80 à 60 laboratoires). Il salue le travail de toute l'UL. Il existe un aspect politique : le contrat de site nous donne des responsabilités : organisation interne, budget, responsabilité d'être agrégateur en région de l'enseignement supérieur et de la recherche. La Région apporte son soutien pour développer l'industrie, la recherche, l'emploi. Ce contrat donne les grandes lignes dans lesquelles nous devons inscrire notre action. Le projet d'établissement liste les actions que nous devons mener.

Nous savons quelle est la situation de la nation (difficile) avec réduction des moyens en enseignement supérieur et recherche. Quatre millions d'euros nous sont attribués pour « absorber » la fusion et nous remettre à l'équilibre. Dans les années futures, aucun financement du MESR n'est sûr. Vingt emplois (x 3 ans) nous sont attribués. Ce n'est pas forcément d'emplois dont nous avons besoin toutefois. La Région Lorraine est peut-être aujourd'hui mieux appréciée que la Région Alsace.

Le Contrat Particulier Etat-Lorraine est en cours (COPAREL) : le travail s'est fait en extrême urgence. Nous avons fait remonter un certain nombre d'actions possibles. Nous sommes dans l'attente que l'Etat et la région nous informent des décisions et orientations prises. Cela devrait être connu avant l'été. L'Etat reconnaît via ce COPAREL que la région souffre.

Dossier SATT : il y a du retard du fait des changements de configuration voulus en Bourgogne Franche-Comté. L'accent est particulièrement mis sur la maturation de projets et la valorisation de brevets. Le Président voulait des garanties pour les personnels lorrains qui travailleront dans la SATT : une activité en Lorraine car le siège est à Dijon ; une garantie d'équité de traitement des personnels à leur entrée dans la SATT (personnels très divers : CDD, CDI, titulaires, etc.). Le dossier sera soumis au CA de juillet.

La VP du CS sera absente pendant un certain temps. Un dispositif transitoire sera mis en place.

Six procurations sont enregistrées.

2. Projet de CR du CA du 7 mai 2013-06-11

Vote : adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines

8. règlement de gestion du temps de travail des BIATSS

Le Président explique que c'est la 3^{ème} délibération vis-à-vis des personnels BIATSS. La première était l'harmonisation du régime indemnitaire (coût de 800 k€), la deuxième le



règlement de gestion des personnels contractuels (coût de 400 k€). L'équipe présidentielle a rencontré en début d'année les représentants des personnels. La question a été posée de l'enregistrement du temps de travail : pas d'opposition mais des alertes ont été transmises sur le changement que cela induit. Avec le CT, la méthode de travail a changé : l'administration propose un document martyr soumis au Groupe de Travail (GT), des plages de travail avec échanges suffisants sont définies. Cela a permis d'arriver au document soumis aujourd'hui au CA. Entre-temps, une présentation devant les personnels a eu lieu. Cela a suscité des réactions, notamment sur l'inclusion des 20 minutes de pause dans le temps de travail.

Les votes au CHSCT et au CT sont les suivants : le SGEN est pour, l'UNSA s'est abstenue (elle soulève le problème de l'inclusion des 20 minutes de pause, ce qui augmente le temps de travail d'une partie des personnels UL ; mais elle souligne aussi les avancées apportées par ce texte), les autres Organisations Syndicales (OS) ont refusé de voter.

Il faut être conscient de ce qu'il y a dans ce texte : une originalité, au niveau français, par la déclinaison en 3 durées possibles, par le travail sur 9 ou 10 demi-journées, etc. Au fur et à mesure, quand les gens se seront appropriés ce règlement, on devrait voir des évolutions dans le travail à l'UL. L'impact du dispositif sera évalué par un comité de suivi. Ce dernier n'est pas paritaire, 2/3 des représentants seront issus des OS qui siègent au CT et au CHSCT.

Certaines OS (FO, CGT, FSU) ont demandé un audit externe avant application du dispositif. Le vote du CHSCT a conduit à ne pas appliquer cette possibilité, mais cela n'exclut pas un audit a posteriori des conséquences.

Cela fait 18 mois que des collègues de bureau peuvent ne pas avoir le même temps de travail à l'UL. Il fallait trouver une solution. Nous n'avons pas pris le mieux disant, il faudra être attentif au suivi, mais il fallait sortir de cette situation inéquitable avec des solutions nouvelles et originales.

Une représentante des enseignants-chercheurs du collège B félicite le GT qui a produit le document. Toutes les déclinaisons apportent de la flexibilité aux personnels. Elle a discuté avec le personnel qui trouve une avancée énorme dans les différents scénarii possibles. Le pointage peut faire peur au départ mais apporte de la souplesse.

Une élue BIATSS de l'UNSA remercie tout d'abord le Président pour les vigiles à l'entrée qui veillent à notre protection. Concernant l'enregistrement du temps de travail, l'UNSA n'était ni pour ni contre, mais voulait savoir dans quelle direction on allait. L'enregistrement du temps de travail ne concerne que les BIATSS, soit la moitié des personnels ; on peut le regretter. Les élus UNSA seront très attentifs au suivi et se feront l'écho des difficultés.

Le Président signale que concernant les vigiles, cela ne lui fait pas plus plaisir qu'à nous. Mais il y a eu des échos sur le fait que certains voulaient empêcher la tenue de certains conseils. Pour les enseignants-chercheurs, les heures complémentaires correspondent essentiellement aux heures d'enseignement. Leur statut très particulier, notamment pour les professeurs, fait que l'enregistrement du temps de travail n'a pas de sens.

L'élue BIATSS de l'UNSA n'a pas entendu parler de blocages possibles sauf erreur de sa part.

Un élu BIATSS remercie le Président pour cette présentation synthétique. Le SGEN-CFDT apprécie de retrouver certains mots-clés dans ce règlement. Il va bien sûr valider le document, il note avec intérêt le comité de suivi et l'instance d'arbitrage. Le SGEN-CFDT prendra toute sa place dans ces comités pour faire évoluer ce règlement de gestion.

Un autre élu BIATSS explique le refus de certaines OS de participer aux GT : respecter les 1400 signataires de la pétition, les 400 personnes ayant manifesté en novembre 2012. Le mieux-disant correspondait à la situation de l'ex-université Nancy 2, il aurait fallu aller vers cela. Depuis 2002, ses personnels connaissent la façon de procéder avec



pointeuse, etc. Il faudrait plutôt payer les heures des personnels de l'ex-UHP ou de l'ex-INPL qui sont volés depuis 10 ans. Ajouter 20 minutes de temps de travail par jour, cela va limiter des activités pour les personnels, ou leur empêcher de récupérer les enfants à l'École. Des coûts financiers seront à supporter par les personnels.

Un représentant des enseignants-chercheurs du collège A partage l'intervention de sa collègue du collège B et remercie les services de l'UL pour le travail. Il rappelle qu'en santé, les enseignants n'ont pas d'heures « officielles » à exercer.

Cette élue est un peu choquée : on parle de temps de travail, et les remarques faites portent surtout sur l'activité hors travail...

Un autre élu catégorie B s'avoue toujours très étonné de ce qui se passe dans cette enceinte. Concernant la présence des vigiles, il trouve que les propos du Président sont décalés : tout s'est bien passé mais on a des vigiles. Quels messages ont appelé à bloquer les instances ? Par ailleurs, 1 seul vote pour ce règlement a été enregistré au CHSCT comme au CT, ce n'est pas exactement un plébiscite. Un recours au TA sur la modification du temps de travail est en cours. On se demande pourquoi si tout va bien ?

Sur le campus lettres, des personnels trouvent que leur service est au bord de l'implosion, ils se sont investis pour la fusion et sont récompensés par du temps de travail en plus. On parle d'unifier les traitements des personnels : mais les différences ont toujours existé, par exemple entre les BIATSS de l'UL et les personnels des EPST.

Le Président répond que des expressions, sur la liste expression-libre@ ou ailleurs, ont évoqué des blocages. Il n'a fait à aucun moment de l'auto-congratulation, il a été factuel sur l'expression des différentes instances. Sur le fait que des personnels soient en souffrance dans l'UL, il le sait. Du travail est mené pour que les choses s'arrangent, mais une quantité de travail importante est à absorber par les personnels. C'est la responsabilité de l'employeur que ses personnels soient traités avec équité. Rien ne dit que dans certaines EPST, l'enregistrement du temps de travail ne soit pas en réflexion. Mais déjà dans les services centraux, il faut que chacun ait le même temps de travail. Quand nous avons de nouveaux emplois aujourd'hui à l'UL, quel temps de travail devrions nous leur appliquer ?

Un élu catégorie A signale qu'il faut se méfier des comparaisons entre le public et le privé. Nous restons un service public.

Une des personnalités extérieures note que nous n'avons pas le choix, il faut harmoniser les conditions de travail dans une nouvelle institution. On ne peut pas dire en même temps qu'on veut devenir un centre d'excellence et travailler moins.

Vote : 3 refus de vote, 0 contre, 4 abstentions, 20 pour.

Vos élus BIATSS de l'UNSA se sont abstenus, comme au CHSCT et au CT, pour souligner à la fois les évolutions positives de ce règlement, mais aussi le retour en arrière qu'il produit pour les collègues des ex-UPVM et Nancy 2.

9. Référentiel d'activité des Enseignants-Chercheurs

Le Président indique que ce point est supprimé pour des raisons réglementaires : il doit être étudié en CA restreint. Il le regrette mais souhaite en dire quelques mots : le texte donne un cadre général aux activités des Enseignants-Chercheurs tout en assurant la maîtrise des coûts. Il en fera une information au prochain CA.

Une élue BIATSS de l'UNSA remarque qu'on peut s'étonner que le CA n'ait pas à se prononcer alors que cela engage l'UL financièrement. Elle rejoint le Président quant à son regret.



10. Action sociale : harmonisation des prestations d'action sociale

Le DRH explique que chaque ex-établissement avait sa propre politique d'action sociale. Il fallait donc harmoniser. Ici, on s'intéresse uniquement à l'action sociale d'initiative universitaire car d'autres actions (Prestations Inter-Ministérielles, PIM) sont cadrées nationalement. Le projet a été soumis au CT la semaine dernière. L'approbation s'est faite à l'unanimité.

Le Président ajoute qu'un important travail d'inventaire des pratiques antérieures a eu lieu. Nous sommes en train de caler l'action sociale au niveau DRH. Il y aura des également un travail à faire au niveau associatif et au CVU.

Un représentant des BIATSS trouve positif que ce qui est proposé tire les actions vers le haut. Il ajoute que des personnels de l'UL participent souvent à des manifestations sportives et pourraient être sponsorisées par celle-ci.

Le Président répond que des possibilités existent déjà pour les étudiants. Pour les personnels, on est dans une autre forme de valorisation. Mais on peut réfléchir à la proposition.

Une élue BIATSS de l'UNSA précise que les personnels contractuels ne bénéficient pas forcément de toutes les prestations. Par ailleurs, le rattachement de l'action sociale à la DRH n'est pas forcément l'idéal. Une autonomie serait plus pertinente, notamment pour les aides aux collègues en difficulté.

Le Président souligne que des différences entre titulaires et contractuels liées à la réglementation existent. Pour le moment, l'UL ne peut pas dégager de moyens supplémentaires pour corriger cela, mais c'est à revoir.

Vote : unanimité pour.

10bis. Règlement Intérieur du comité d'aide exceptionnelle

Le DRH explique que ce règlement a été également présenté au CT la semaine dernière. Il s'agit d'un comité paritaire. La présidence en est confiée à la déléguée aux conditions de travail. Les assistantes sociales sont également membres de droit.

Vote : unanimité pour.

Affaires financières

4. Compte financier 2012

Le Président ouvre ce point en indiquant que l'agent comptable va présenter les comptes financiers, puis nous aurons les observations et commentaires des commissaires aux comptes, enfin le Président présentera ses conclusions.

L'agent comptable indique qu'en 2012, le résultat de l'UL est déficitaire de 1,6 M€. Les produits et charges de fonctionnement ont diminué par rapport à 2011 (autour de 511 M€). Le taux d'exécution est de seulement 68% sur les dépenses (lié à la volonté du Président de réduire les dépenses initialement budgétées). Il est de 98% pour les charges de personnels. Le taux d'exécution sur les recettes est seulement de 64%, c'est relativement moyen.

La masse salariale s'accroît : elle représente 81,6% de toutes les charges de fonctionnement (contre 76,7% en 2010). On observe deux raisons à cela : les autres charges diminuent, donc le pourcentage s'accroît mécaniquement. Par ailleurs, les charges sociales augmentent fortement : les rémunérations diminuent, mais les charges sont passées de 153 M€ en 2010 à 169 M€ en 2012.



Hors masse salariale, une diminution de 34% des charges de fonctionnement entre 2010 et 2012 peut être observée : les achats de fournitures administratives ont diminué du fait de la fusion, les charges de gestion sont réduites (les prestations internes n'en font plus partie), il n'y a plus d'échange de subventions entre les différentes ex-universités, les frais d'entretien baissent de 30%, les frais de documentation (facturation entre ex-universités) sont réduits, mais surtout on note une chute des dotations aux amortissements. Pour un certain nombre de ces diminutions, toutefois, il s'agit d'un jeu d'écritures (on retrouve leur pendant au niveau des diminutions de recettes).

Concernant ces recettes, la subvention ministérielle augmente (de 432 à 442 M€ entre 2010 et 2012) notamment pour couvrir la masse salariale. Mais les autres produits chutent (de 101 à 69 M€ sur la même période). Une partie de la chute est liée à une comptabilisation différente des recettes et dépenses et est donc le pendant des baisses de charges de fonctionnement. En revanche, les subventions de fonctionnement versées par nos partenaires (ANR, etc.) diminuent fortement, de même que la taxe d'apprentissage.

La Capacité d'Auto Financement (CAF) est en progression (heureusement car l'an dernier elle était proche de zéro) à 10,8 M€. Le prélèvement sur le Fonds de Roulement (FDR) est limité à 13 M€.

Pour le rattachement des produits et charges à l'exercice, il faut savoir que les règles comptables veulent que des dépenses (heures complémentaires, CET, etc.) et recettes constatées en 2012 mais qui auraient dû impacter un exercice antérieur ne peuvent être rattachées à l'exercice 2012. On les réserve en haut de bilan. Les dépenses d'investissement représentent en 2012 seulement 4% des dépenses totales, alors que dans des universités de taille comparable, on est plutôt à 5,5%. Au final, le résultat de l'exercice (Recettes – Dépenses) est déficitaire de 1,6 M€.

Le FDR est de 40 M€ (il correspond au ratio prudentiel de 30 jours de fonctionnement). Le besoin en FDR est de -19,6 M€. Il s'agit de l'actif circulant (besoins de financement à court terme) – le passif circulant (apports de financement à court terme). Au final, la trésorerie (FDR – besoin en FDR) est de 59,6 M€. C'est uniquement le besoin en FDR très négatif qui limite les dégâts de la baisse du FDR sur la trésorerie.

Les Commissaires aux Comptes (Cabinet Mazars) prennent à leur tour la parole pour expliquer que leur mission s'inscrit dans la durée (6 ans), il s'agit de donner une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes annuels de l'établissement. Il n'y a pas d'appréciation sur la pertinence des dépenses. Trois possibilités existent : une certification pure et simple, une non certification, ou une certification sous réserves (limitation ou désaccord sur un principe comptable). Les « observations » n'ont pas valeur de réserve mais sont là pour attirer l'attention. En 2011, 2 à 3 réserves ont été notées pour chaque ex-établissement (le patrimoine immobilier faisait systématiquement l'objet d'une réserve) plus 1 ou 2 observations.

Du fait de la fusion, de l'intégration du PRES, de l'harmonisation de certaines procédures, de la mise en place de SIFAC unique, etc. la mission des Commissaires a été difficile cette année. Elles remercient les équipes qui ont préparé les états financiers et soulignent les compétences de l'agent comptable.

Les comptes de la Fondation NIT sont certifiés de façon pure et simple.

Les comptes de l'UL sont certifiés avec 5 réserves et observations. Les réserves sont les suivantes :

1. patrimoine immobilier : la documentation fournie par France Domaines n'est pas suffisante pour évaluer exactement le patrimoine. France Domaines doit ré-expertiser ; l'approche par composante (selon leur durée de vie) n'est mise en œuvre que partiellement.

2. actifs mobiliers : il y a absence d'un inventaire physique récent. Vu le montant des dotations aux amortissements, il doit exister des biens amortis qui n'existent plus.
3. subventions d'investissement : 60% des subventions ne sont encore pas fléchées.
4. engagements relatifs au personnel : insuffisance de suivi financier sur les passifs sociaux : CET, heures complémentaires, paiement des jours de congés non pris...
5. compte d'attente (subventions dont on ne sait pas où elles doivent être affectées) : en l'absence d'une analyse de ces comptes, il n'est pas possible de conclure sur l'exactitude des produits de l'exercice 2012 concernant les contrats de recherche, de formation continue ou de subvention d'exploitation. On est passé de 33 M€ sur le compte d'attente à 6 M€. C'est une excellente évolution mais c'est encore trop.

Une observation est faite sur les régularisations comptables de 5,8 M€ qui ont diminué le FDR.

Pour les Commissaires, nos priorités consistent à diminuer le compte d'attente, fléchir les subventions, fiabiliser le processus de charges à payer. Ensuite il faudra revoir le patrimoine immobilier et réaliser l'inventaire physique. Enfin il s'agira d'accélérer le processus pour revenir à une clôture des comptes fin mars (dans deux ans, ce devra être fin février).

Un représentant des BIATSS demande si l'enregistrement du temps de travail peut permettre de lever la réserve 4? Les Commissaires répondent que c'est surtout l'enregistrement centralisé qui peut permettre d'améliorer ce point.

Une des personnalités extérieures imaginait que la fusion aurait conduit à des économies. Pour une des Commissaires, il s'agit d'expérience d'un processus long. Les premières années, les coûts ont plutôt tendance à augmenter.

Un représentant des enseignants-chercheurs du collège B pense que la LRU est en partie responsable de la dégradation des comptes des universités. C'est le terme R (responsabilité) qui est important. Nous sommes actuellement à un ratio masse salariale sur charges décaissables de 85%, supérieur au seuil d'alerte de 83%. L'agent comptable précise que c'est également lié au fait que les charges décaissables ont diminué. Le Président ajoute que ce ratio a été souligné par les Commissaires. Ceci dit, ce ratio est une observation pas une règle systématique.

Le même représentant des enseignants-chercheurs note que le budget prévisionnel envisageait un bénéfice de 1,4 M€ alors qu'on constate un déficit de 1,6 M€, soit 3 M€ d'écart. Quelles en sont les causes ? L'agent comptable répond que le taux d'exécution plus faible en recettes qu'en dépenses explique la différence.

Un autre représentant des enseignants-chercheurs du collège B ne voit pas comment il pourrait émettre un vote car il est trop peu compétent. Il remarque quand même une diminution de 40 M€ du FDR en 2 ans. C'est énorme. Le Président explique que deux des 4 ex-établissements ont mené jusqu'en 2011 des politiques d'investissement très dynamiques mais qui ne pouvaient perdurer sur le long terme.

Le Président, en conclusion, remercie le cabinet Mazars, pour avoir été « sévère » sur son niveau d'exigence, comme demandé par l'UL, et pour tout son travail. Concernant les réserves : sur le patrimoine immobilier, un travail est à faire pour recenser par composantes les bâtiments afin de lever cette réserve. Ce sera long. Sur les actifs mobiliers, il faut effectivement savoir ce qui sort de l'inventaire, comment, etc. Au prochain CA, on parlera du modèle économique de l'UL. Un budget de 300 à 400 k€ est à prévoir pour un cabinet extérieur réalisant un inventaire complet. Sur les 3 autres réserves, le travail est en cours et il faut les lever au plus vite : l'an prochain ? pas sûr, mais il faut montrer une progression. L'enregistrement du temps de travail contribuera à lever la réserve, mais c'est surtout l'enregistrement des heures complémentaires qui le permettra.



L'exercice 2012 a été pris en main 'en cours de route » par l'équipe politique. Il reste déficitaire, mais c'est aussi dû aux régularisations que l'équipe politique a voulues. Les impacts ont été limités. En 2013, la vigilance s'impose. Nous avons fortement limité les investissements (toute demande impactant le FDR a été bloquée), ce qui a fait fortement réagir les gens. Ceci a empêché une baisse de 6 à 8 M€ du FDR. L'autre impact, ce sont les primes de 1,8 M€ de fin d'année. Le Président ne le regrette pas. Un début de reprise en main est observé, le déficit est contenu, nous devons arriver à une trajectoire. Notre Capacité d'Auto-Financement (CAF) est revenue à un niveau correct, mais pas forcément assez importante. Notre établissement doit plus investir, car sinon il végètera. Sur la masse salariale, des chantiers sont encore à mener. Sur le fonctionnement, l'hiver rigoureux a augmenté nos dépenses. La mission IGAENR nous a aussi aidé. On espère réaliser le budget 2013 dans de bonnes conditions. Il restera peut être quelques régularisations à mener, mais nous avons fait de gros efforts. Dans les années qui viennent, il faudra dégager de la capacité d'investissement, hors des plans tels le CPER (Contrat de Projet Etat-Région), COPAREL. Il faut piloter avec un cap. L'équipe politique a établi une première version du modèle économique qui sera soumis au Directoire. Il faut une dynamisation de la politique de recettes, un retour pour ceux qui vont chercher des moyens à l'extérieur. Le prochain CA sera en partie consacré à ces sujets.

Un élu enseignant-chercheur du collège B souhaiterait savoir si des réflexions sont entreprises quant à la dévolution du patrimoine immobilier et sur notre capacité à absorber celle-ci ? Le Président répond que les Universités qui ont accepté la dévolution en sont plutôt satisfaites, mais leur patrimoine était soit récent, soit fortement rénové. Pour l'instant, l'Etat a gelé pour 3 ans cette dévolution. L'Etat de notre patrimoine immobilier est mauvais : remettre simplement en état (Aiguillettes, Saulcy) serait déjà très coûteux. Il ne croit pas voir cette dévolution durant son mandat.

Vote sur l'approbation du compte financier : 3 abstentions, autres pour.

Vote sur l'imputation sur leur compte de réserve respectifs des excédents de fonctionnement de l'UL et de la fondation et du Centre de Formation des Apprentis et du déficit de fonctionnement de l'UL : 3 abstentions, autres pour.

Dans les deux cas, vos élus UNSA se sont prononcés pour, ce budget étant, sur le plan financier, « sincère et véritable ». On ne discute pas ici de l'usage qui en est fait.

5. Régularisation d'une ouverture de crédit en faveur du Centre de formation des Apprentis

Le Président précise qu'il s'agit d'une information.

Politique d'établissement

3. Dossier ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education)

Fabien SCHNEIDER, directeur de l'IUFM et chargé du dossier ESPE pour l'UL présente le dossier d'accréditation de l'ESPE de l'UL.

Un master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) est mis en place avec quatre mentions : 1^{er} degré (2 parcours), 2nd degré (20 parcours), Encadrement éducatif (1 parcours), Pratique et ingénierie de la formation (2 parcours). Les ESPE ne sont pas une simple transformation des IUFM, il s'agit de quelque chose de complètement nouveau. Six Collegiums de l'UL sont concernés.

Le VP du CF ajoute que les maquettes des masters seront examinées en juillet au CF. Pour la formation des enseignants du supérieur, l'ESPE n'organise pas celle-ci mais y participe. Principal point à caler, le calendrier, pour ouvrir une ESPE en septembre.

Un élu enseignant-chercheur du collège B signale qu'une motion demandant un moratoire pour l'ouverture de l'ESPE a été proposée par des personnels de l'IUFM. A sa connaissance, la loi n'est pas encore promulguée, et donc on discute d'un dossier dont le cadrage général n'est pas acté. Quelle garantie a-t-on que des modifications ne seront pas apportées en cours de route ?

Le Directeur de l'IUFM admet qu'une particularité du projet est de construire en mode projet, les établissements demandent une accréditation au Ministère, lequel attend les retours pour affiner ses demandes. La convergence est prévue pour fin août. La loi définit quand même les missions des ESPE. Il reste un passage au Sénat pour finaliser. Il existe aussi des directives de la DGESIP (Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle) entre autres. On peut toujours imaginer que l'accréditation ne soit pas donnée, mais cela ne doit pas empêcher que l'on travaille sur le dossier.

Le Président complète en précisant que cela introduit tout de même des modifications pour les étudiants, car c'est un retour à la formation par la pratique. Par ailleurs, l'équilibre au niveau des masters disciplinaires change puisqu'avant, les enseignants suivaient ces masters. Au niveau national, certaines universités ont déjà des maquettes, et sont en avance. L'UL est dans le groupe de ceux qui ont rédigé leur demande d'accréditation mais doivent finaliser, le troisième groupe est celui des universités qui ont d'importantes difficultés à mettre en place leur ESPE.

Un élu enseignant-chercheur du collège B signale que sur le plan national, tout le monde s'accorde à dire que le rythme imposé est difficile à suivre. Le concours en fin de master 1 pose un certain nombre de soucis. La procédure consistant à faire remonter des dossiers alors que la loi est en cours de discussion est assez original. Concernant le dossier lorrain, il a de fortes interrogations sur le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (51 membres) dont on ne sait pas si les membres sont nommés ou élus.

Le Directeur de l'IUFM répond que ce qui est donné ici pour le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique et le conseil d'Ecole est une proposition. Leur constitution sera arrêtée par un décret pas encore paru.

Un représentant des enseignants-chercheurs du collège A rappelle qu'il a interrogé le Directeur de l'IUFM sur l'agrégation la dernière fois. Il constate que ce point n'est pas réglé. Le Directeur répond que le Ministère a bien précisé qu'il ne s'intéressait pas à l'agrégation dans cette réforme. Il y a toutefois des pistes d'ouverture mais rien encore de concret. Le Président ajoute qu'on a très peu de vision sur l'agrégation dans ce cadre. Il n'est pas sûr qu'on puisse continuer avec la pratique antérieure, c'est-à-dire que les gens passent le CAPES d'abord, puis l'agrégation.

Pour ce qui est des moyens, ils seront mis dans les composantes qui seront opérateurs de l'ESPE là où se fait la formation. On peut imaginer une évolution plus disciplinaire des formations de licence car certaines formations de master pourraient « redescendre » en licence. Pour les seuils d'ouverture des formations, cela rentre dans le cadre des seuils qu'on essaie de définir au niveau de l'UL.

Le représentant des enseignants-chercheurs du collège A ajoute que l'IREM (Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques) devrait devenir une composante de l'ESPE. Elle a des liens forts avec les composantes de l'UL et souhaite les garder. Le Directeur de l'IUFM le rassure, il y a volonté de faire mieux, pas de briser des liens existant.

Un élu des enseignants-chercheurs du collège B intervient pour signaler que des dizaines de motions ont été déposées au niveau national pour réclamer un moratoire de cette réforme non à cause du fond mais des délais contraints. Ce serait bien d'avoir un an



supplémentaire pour faire une réforme aboutie. C'est une question de bon sens. Actuellement, on ne sait pas quoi dire aux étudiants intéressés. Il semblerait aussi que certains personnels de l'IUFM n'aient pas envie de faire remonter des maquettes car ils en ont assez de toujours tout refaire.

Le Président lui demande de préciser : « il y a » des personnes ou « il y aurait » des personnes ? Cet élu répond qu' « il y a ».

Le Directeur de l'IUFM indique qu'en même temps, si on arrête aujourd'hui, on ne saura pas quoi faire sur les maquettes à la rentrée. Par ailleurs, c'est une réforme progressive, il faudra 3 ans pour qu'elle prenne sa pleine mesure. On peut contester certains éléments dans la mise en œuvre, mais il serait difficile d'aller vers un moratoire.

Vote du dossier : 4 contre, 3 abstentions, autres pour.

Vos élus UNSA ont voté en abstention sur ce point, du fait de la construction particulière de ce dossier qui par ailleurs ne concerne directement que peu les BIATSS.

Vie institutionnelle

6. Modification du Règlement Intérieur de l'UL

Le VP CA indique qu'il s'agit de compléter ce règlement car les composantes peuvent être amenées à être redécoupées pour être réaffectées entre Collegiums. Le CA sera amené à se prononcer sur les recompositions de Collegiums à sa prochaine réunion. Le texte a été soumis au CT qui a émis un avis : 4 voix contre, 5 abstentions, 1 pour.

La Déléguée à la Vie Institutionnelle précise que si le décret prévoit les créations et suppressions de composantes, il ne prévoit pas les reconfigurations de composantes. Pour approuver les recompositions, il est proposé pour le CA une majorité simple (car le vote se situe après le vote du Collegium). La mise en place d'une assemblée constituante lorsque une composante est créée est ajoutée. Cette assemblée proposera une première version de statuts de la composante. La modification du périmètre d'un Collegium doit, elle, être approuvée par le CA à la majorité des 2/3. Une assemblée constituante est également mise en place lorsque qu'un Collegium est créé. Cette assemblée proposera une première version du règlement intérieur du Collegium.

Le VP CA précise que dans l'article 12.2 (changement de configuration de composante), le CT a proposé qu'une majorité des 2/3 du CA soit nécessaire, et pas une majorité simple. L'équipe présidentielle estime que la création/suppression d'un Collegium est un acte politique fort, quand un rattachement de composante est plutôt technique et ne semble pas nécessiter une majorité des 2/3.

Une élue enseignant-chercheur du collège B signale le cas de la PACES (2300 étudiants). Si on change son rattachement, faut-il considérer cela comme un changement mineur ? Le VP CA rétorque qu'il n'a pas dit « mineur », mais seulement « moins structurant ». Concernant les centres de coordination, il y en a 2 : le CLED (Centre Lorrain des Etudes Doctorales) et le CEFALOR (Centre d'Etudes Franco-Allemand). Ils ne sont ni dans une Direction, ni dans un Pôle Scientifique ou un Collegium. Ils sont juste un élément structurel de l'établissement.

Un représentant des BIATSS est un peu mal à l'aise qu'on fasse un distinguo. Le CA doit dégager une véritable majorité pour montrer l'adhésion au système. Il soutient la majorité des 2/3 quel que soit le vote.

Un représentant des enseignants-chercheurs du collège B s'avoue dérangé par la philosophie. Tout ce qui est demandé dans les instances intermédiaires, ce sont des avis. C'est le CA qui tranche. Un Collegium peut donc voter émettre un vote contre et le CA un vote pour ?

Un représentant des enseignants-chercheurs du collège A répond par la négative. Lorsqu'un avis conforme est demandé, cela signifie que le CA est lié par l'avis de l'instance intermédiaire (il ne peut que l'entériner, pas proposer le contraire). Par ailleurs, une majorité des 2/3 risque de bloquer les situations actuelles. Le VP CA partage cet avis. Si on introduit des éléments trop contraignants, cela risque de poser des soucis. Le problème se pose probablement car il existe actuellement des tensions sur les reconfigurations de composantes. C'est le rôle du CA de pouvoir décider en lieu et place d'une composante dans l'intérêt de l'UL et pas uniquement de la composante.

Une élue BIATSS de l'UNSA rappelle que concernant l'article 12.4, il avait été évoqué au CT que la proposition de constitution d'assemblée constituante d'une composante vienne du « bas » et pas du Président. La Déléguée à la Vie Institutionnelle répond que le CA doit constituer la composition chiffrée de l'assemblée constituante, il peut ensuite faire un appel à candidature, puis nommer les candidats. Dans le cas d'une composante, le « bas » n'existe pas, contrairement au cas d'une création de Collegium, où la base composante existe.

Cette élue signale également que dans l'article 13.3, on évoque « divers critères » pour que le Président donne son avis. C'est flou. Le Président répond qu'on peut le voir dans l'autre sens : la nécessité pour le Président d'explicitier les critères qui ont conduit à sa décision.

Une discussion a lieu sur la PACES car son cas n'est pas clair : elle n'est pas a priori un Département à ajouter ou à enlever à une composante. Ce serait plutôt un Département qu'on crée et qu'on ajoute à la composante. Le Président ajoute que la PACES est un sujet complexe. Où se place t'elle de manière transverse ? L'important ce n'est toutefois pas où on la met, mais les outils qu'on met en place au CA pour permettre les reconfigurations. Il est sans doute dommage qu'on n'ait pas voté ces éléments il y a 6 mois afin de dépassionner les débats.

Le Président après débat sur la meilleure façon de procéder, propose le vote d'un amendement sur l'introduction de la majorité des 2/3 dans l'article 12.2 (reconfiguration des composantes). Une majorité des 2/3 est nécessaire pour accepter cet amendement du fait qu'il s'agit d'une modification du règlement intérieur de l'UL.

Vote : 2 abstentions, 9 pour, 14 contre.

Vos élus UNSA se sont prononcés pour cet amendement conformément à ce qui avait été exprimé en CT.

Cet amendement n'est pas approuvé aux 2/3, et donc rejeté.

Les modifications du Règlement Intérieur sont proposées en conservant la majorité simple dans l'article 12.2.

Vote : 5 abstentions, 2 contre, 18 pour. La majorité des 2/3 étant à 17, les modifications sont adoptées.

Vos élus UNSA se sont abstenus sur ce deuxième vote du fait de la mention d'une majorité simple, tout en prenant acte de la décision du CA au premier vote.

Le VP CA remercie le CA et conclut en soulignant que l'avis conforme nécessaire des Collegiums pour créer ou supprimer une composante va être bloquant car le CA est dessaisi de ses prérogatives de structuration de l'UL.

7. Règlement Intérieur du CT (information)

Quelques modifications ont été apportées suite aux discussions avec le CT. C'est une information car le règlement intérieur du CT n'est pas annexé à celui du CA et n'est donc pas voté par ce dernier. Le Président signale que bientôt tous les CR de tous les conseils centraux et comités seront disponibles sur l'ENT.



Recherche et valorisation

11. Accord-cadre de partenariat entre l'UL et le BRGM

Le chargé de mission relation avec les EPST explique que le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) est un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial). Ses thématiques sont surtout liées à celle du Pôle Scientifique OTELo.

Vote : 2 abstentions, autres pour.

Etude et Insertion Professionnelle

12. Droits d'inscription MEDIAL

Vote : unanimité pour.

13. Création du Diplôme d'Université « Expert en gestion des parcours et compétences »

Un élu des enseignants-chercheurs du collège B s'étonne de l'absence de gestionnaire Ressources Humaines dans ce dossier. La concertation pourrait être meilleure la prochaine fois.

Vote : 0 contre, 4 abstentions, autres pour.

Patrimoine Immobilier

14. Mandat au Président pour la signature d'une convention de souscription relative au contrat de partenariat de l'opération MIM.

Le VP Patrimoine Immobilier explique qu'il s'agit d'une partie du plan campus, dans le volet MIM/LEM3 à Metz. L'état va confier le à l'Etablissement la responsabilité de pouvoir adjudicateur. A la charge de l'Etablissement, on trouve les frais de fonctionnement et de maintenance, environ 200 k€ par an. Certains risques ne sont pas transférés au partenaire privé : hausse de la TVA (prise en charge par l'Etat), usage anormal des locaux (prise en charge par l'Etablissement). Il est proposé au CA de donner mandat au Président pour la signature de la convention.

Une élue BIATSS de l'UNSA s'interroge sur le cas des risques à la charge de l'Etablissement, vu que nous allons être locataires. Avons-nous besoin d'une assurance ?

Le VP Patrimoine Immobilier répond qu'on doit mettre en place un compte de provision alimenté régulièrement pour traiter les dégradations. S'il y a dépassement, l'UL doit prendre en charge.

Vote : 6 refus de vote, 0 contre, 0 abstentions, autres pour.

Vos élus BIATSS de l'UNSA ont refusé de prendre part au vote du fait de la mise en œuvre d'un PPP (Partenariat Public-Privé) dans ce dossier.

International

15. Information sur l'Université de la Grande Région

Le VP chargé des relations internationales explique que l'Université de la Grande Région s'inscrit dans le contexte de la Grande Région. La construction universitaire fait partie des points intéressants développés dans ce cadre : 6 universités, 3 langues, 4 pays. On sort d'un projet InterReg qui regroupait les 4 ex-établissements lorrains : il visait au



partage des ressources bibliographiques, du transport, de la restauration universitaire. Pour la suite, une pérennisation du groupement universitaire est prévue (mais sans financement européen désormais, donc il apparaît la nécessité d'une collecte de fonds). Des projets phares sont envisagés : science des matériaux, informatique, etc.

Une structure de base sera créée, chaque université participera à hauteur de 35 k€. Le Soutien de la Région Lorraine est fort pour ce qui nous concerne : 500 k€ ont été votés sur 3 ans (2013-2015) : ils couvrent la cotisation au bureau central, les frais de personnels, le soutien à la formation en langues, à la formation doctorale, à la mobilité. Quelques défis imaginables : la valeur ajoutée du transfrontalier, l'influence de la distance sur la dynamique, la complémentarité et la volonté de travailler ensemble, la diffusion de l'état d'esprit Université de la Grande Région au sein des établissements, les articulations avec la partenariats économiques, etc. Une entité juridique devrait être créée en fin d'année, probablement sous la forme d'un groupement européen.

Un élu des enseignants-chercheurs du collège A pose la question du statut des personnels UL qui pourraient être amenés à intervenir dans ces formations. Au Luxembourg par exemple, ce sont des enseignants de droit privé, ils sont donc considérés comme professions libérales. Au bout de plusieurs années, certains ont été remerciés par un simple mail, du jour au lendemain. Il faudrait essayer d'imaginer des statuts communs.

Le VP chargé des relations internationales indique qu'en effet, une opportunité pour l'Université de la Grande Région serait d'avoir une chaire commune. Mais sa mise en place bute précisément sur ce problème. Quel statut pour le candidat nommé ?

Une des personnalités extérieures a été impliquée dans la mise en place de la formation Sarre-Lor-Lux. Elle précise que cela fonctionne bien avec la Sarre, mais pas avec le Luxembourg qui préfère faire venir les enseignants de l'extérieur sans envoyer d'enseignants de son côté. Cet administrateur trouve par ailleurs les affichages encore un peu creux.

Questions diverses

Le VP CA présente des candidatures au Conseil et au Bureau du CFALOR.

Vote : 2 abstentions, autres pour.

Le Président rappelle qu'une motion de l'UNEF condamnant les dégradations et les propos du GUD sur le Campus Lettres avait été soumise lors du dernier CA. Elle posait un problème sur la forme, mais pas sur le fond. Une nouvelle version est aujourd'hui proposée. Il en fait lecture. Il s'interroge par ailleurs sur le fait que depuis son dépôt de plainte, il ne s'est rien passé sur le plan judiciaire.

Vote de la motion : unanimité pour.

Le Président fait remarquer qu'il faudra lors d'un prochain CA lister les délégations au Président de la part du CA et l'usage qui en est fait, dont entre autres les dépôts de plainte.

Fin du CA à 17h35.

Vos élus BIATSS de L'UNSA au CA

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS